



Commune de Vully-les-Lacs
Publication communale
No 5 – 25

- **Chauffage électrique et/ou chauffe-eau électrique**

Dans le cadre du Décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques entré en vigueur en janvier 2025, tout propriétaire a le **devoir d'annoncer** ses installations de chauffages et/ou chauffe-eau électriques d'ici à **fin juin 2025**. Le devoir d'annonce est une obligation légale.

Grâce aux informations ainsi obtenues via le formulaire d'annonce, chaque propriétaire sera informé individuellement.

Nous remercions les propriétaires concernés pour leur collaboration.



Devoir d'annonce d'ici à fin juin 2025

Toutes les informations et le formulaire d'annonce sont disponibles sur :
vd.ch/chauffage-electrique

- **Rapport de gestion de la Municipalité 2024**

Le rapport de gestion 2024 de la Municipalité a été présenté lors du Conseil communal du 13 mai 2025.

Ce document est à disposition de tous, sur le site internet, sous la rubrique « Officiel / Municipalité / rapport de gestion / Rapport de gestion 2024 ».

Il est possible d'en obtenir un exemplaire, sur demande, auprès du bureau communal.

- **Relevé compteur d'eau – Résidences secondaires**

Nous vous informons que le relevé du compteur d'eau des résidences secondaires pourra nous être remis lors de l'hivernage de votre maison, soit dès le 30 septembre et au plus tard le 15 novembre.

Afin que nous puissions établir la facturation, merci de nous adresser une photo de votre compteur en mentionnant votre nom et prénom, le numéro de compteur et l'adresse du bâtiment. Ces informations sont à envoyer par mail à bourse@vully-les-lacs.ch ou par courrier postal selon votre préférence.

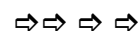
- **Autorisation pour la vente de produit du tabac, produits assimilables ou objet servant à la consommation de ces produits**

Depuis le 15 juillet 2024, un durcissement de la loi relative à la vente de produits du tabac ainsi que des produits assimilables est entré en vigueur.

Ainsi, la vente, entre autres, de cigarette électroniques, puffs et snus est désormais interdite aux mineurs. Il est en de même pour la publicité relative à ces produits.

La vente des produits précités est désormais soumise à autorisation. Nous invitons donc les commerçants qui vendraient ce genre de produits et ne bénéficiant pas encore des autorisations adéquates de se mettre en conformité le plus rapidement possible.

Un contrôle sera effectué dans le courant de l'été.



• **Consultation publique du futur horaire 2026 des transports publics**

Chaque année, à mi-décembre, une adaptation des horaires des transports publics a lieu. Ils concernent non seulement les trains, mais aussi les lignes de bus. Le mandat des transports publics régionaux est l'affaire des cantons. Ils commandent les prestations qu'ils jugent nécessaires aux différentes compagnies de transports. En revanche, la consultation permet à tout un chacun de s'exprimer, de faire des propositions ou de déposer des demandes concernant la desserte des transports publics.

Pour l'horaire 2026, qui entrera en vigueur dès le **14 décembre 2025, une période de consultation est ouverte du 23 mai au 9 juin 2025**. Durant ce délai, les communes et la population pourront transmettre à leur canton respectif leurs désirs et requêtes.

Nous vous invitons tous, habitantes, habitants, à faire part de vos remarques, vœux et doléances en matière d'horaire. De cette façon, vous vous impliquez dans la conception des futurs horaires. **Vos propositions doivent impérativement parvenir à l'administration communale jusqu'au mercredi 5 juin pour qu'elle puisse les reprendre dans sa propre prise de position.**

Connectez-vous au site internet <https://www.tp-info.ch/fr> pour consulter l'horaire 2026 et rédiger vos propositions. L'administration communale se tient également à disposition pour toute question en rapport avec cette consultation. D'avance, nous vous souhaitons une bonne réflexion et vous remercions vivement de votre implication.

• **Inscription à liste des entreprises locales**

Toutes les entreprises et tous les commerces locaux qui souhaitent apparaître sur le site internet de la commune dans la liste des entreprises locales peuvent nous en faire la demande par écrit à info@vully-les-lacs.ch.

• **Plan canicule juin à septembre**

Le coup de chaleur peut avoir de graves conséquences, ses symptômes sont : faiblesse générale, température corporelle élevée (> 40°C), bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires. En présence de signaux d'alerte : appeler le médecin traitant, le **0848 133 133** ou, en cas de danger vital, contacter le **144**. En attendant les secours, il est important de s'hydrater et de se rafraîchir à l'aide de linges humides.

Conseils en cas de grandes chaleurs :

- Se protéger de la chaleur dans un endroit frais
 - Se rafraîchir à l'aide de linges humides ou d'un brumisateur
 - Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif
 - Manger léger pour éviter que la digestion d'un repas copieux ou riche en calories n'entraîne une augmentation supplémentaire de la température corporelle
 - Planifier l'activité physique aux moments les plus frais, idéalement le matin tôt
 - Faire preuve de solidarité envers ses proches et son voisinage
 - Suivre régulièrement la situation météorologique (www.meteosuisse.ch ou application) pour adapter ses activités et son comportement.
-

• **Lutte contre les frelons asiatiques**

Vous trouverez toutes les informations relatives à la lutte contre les frelons asiatiques (espèce exotique envahissante) sur le site stopfrelons.ch.

Salavaux, le 22 mai 2025

La Municipalité

Horaire :	LU :	8h30 - 11h30 (guichet et téléphones)	14h00 - 16h00 (téléphones uniquement)
	MA :	matin fermé	14h00 - 16h00 (téléphones uniquement)
	ME :	8h30 - 11h30 (guichet et téléphones)	Fermé
	JE :	8h30 - 11h30 (guichet et téléphones)	14h00 - 17h00 (guichet et téléphones)
	VE :	Fermé	

Nous vous accueillons également en dehors de ces heures sur rendez-vous

Administration communale, Route d'Avenches 11, 1585 Salavaux
Téléphone : 026 677 30 03 mail : info@vully-les-lacs.ch